

## DISCOURS DE M. LE CARDINAL PAUL POUPARD

Très Saint-Père,

Voici treize ans déjà, en recevant l'Académie Pontificale des Sciences, dans cette même Salle Royale, pour le 1<sup>er</sup> Centenaire d'Albert Einstein, vous rameniez l'attention du monde de la culture et de la science sur un autre savant, Galileo Galilei<sup>1</sup>.

1. *Vous souhaitiez qu'une recherche interdisciplinaire soit entreprise sur les rapports difficiles de Galilée avec l'Église.* Et vous avez institué, le 3 juillet 1981, une Commission Pontificale pour l'étude de la controverse ptoléméo-copernicienne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, dans laquelle s'insère le cas Galilée<sup>2</sup>, dont vous aviez confié au Cardinal Garrone le soin de coordonner les recherches. Vous m'avez demandé de vous en rendre compte.

*Cette Commission était constituée en quatre groupes de travail, avec pour responsables: Son Em. le Cardinal Carlo Martini, pour la section exégétique; moi-même pour la section culturelle; le Professeur Carlos Chagas et le R.P. George Coyne pour la section scientifique et épistémologique; Mgr Michele Maccarrone pour les questions historiques et juridiques; le R.P. Enrico di Rovasenda, secrétaire. Le but de ces groupes devait être de répondre aux attentes du monde de la science et de la culture au sujet de la question Galilée, de repenser toute cette question, en pleine fidélité aux faits histori-*

---

<sup>1</sup> Discours du Pape Jean-Paul II à l'Académie Pontificale des Sciences le 10 novembre 1979, dans AAS t. LXXI, 1979, p. 1464-1465.

<sup>2</sup> Cf. *Edizione Nazionale delle Opere di Galileo Galilei*, dir. Antonio FAVARO, Florence, Giunti Barbera, 1890-1909; réimpression, 1929-1939. 20 vol. Cf. Mons. Pio Paschini, *Vita e Opere di Galileo Galilei*, 2 vol., Città del Vaticano, 1964, cité dans *Gaudium et Spes*, 1<sup>ère</sup> Partie, Ch. III, n. 36, *Juste autonomie des réalités terrestres*, note 7.

quement établis et en conformité aux doctrines et à la culture du temps, et de reconnaître loyalement, dans l'esprit du Concile Œcuménique Vatican II, les torts et les raisons, de quelque côté qu'ils proviennent. Il ne s'agissait pas de réviser un procès, mais d'entreprendre une réflexion sereine et objective, en tenant compte de la conjoncture historico-culturelle. L'enquête fut large, exhaustive, et conduite dans tous les domaines intéressés. Et l'ensemble des études, mémoires et publications de la Commission ont suscité par ailleurs de nombreux travaux en divers milieux.

2. *La Commission s'est posée trois questions: Que s'est-il passé? Comment cela s'est-il passé? Pourquoi les faits se sont-ils passés ainsi?* À ces trois questions, les réponses fondées sur l'examen critique des textes mettent plusieurs points importants en lumière.

*L'édition critique des documents* et en particulier des pièces émanant de l'*Archivio Segreto Vaticano*, permet de consulter facilement et avec toutes les garanties souhaitables le dossier complet des deux procès et en particulier les comptes-rendus détaillés des interrogatoires auxquels Galilée fut soumis<sup>3</sup>. La publication de la déclaration du Cardinal Bellarmine à Galilée, jointe à celle d'autres documents, éclaire l'horizon intellectuel de ce personnage-clé de toute l'affaire<sup>4</sup>. La rédaction et la publication d'une série d'études ont mis en lumière le contexte culturel, philosophique et théologique du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, et une meilleure compréhension des prises de position de Galilée par rapport aux décrets du Concile de Trente<sup>6</sup>, et aux orientations exégétiques de son temps<sup>7</sup>, rendant possible une appréciation mesurée de l'immense littéra-

<sup>3</sup> *I Documenti del Processo di Galileo Galilei*, a cura di S.M. PAGANO, Pontificiae Academiae Scientiarum Scripta Varia 53, Città del Vaticano 1984. Cfr. M. D'ADDIO, *Considerazioni sui processi a Galileo*. Quaderni della Rivista di Storia della Chiesa in Italia, n. 8, Herder Editrice et Libreria, Roma, 1985.

<sup>4</sup> *The Louvain Lectures (Lectiones Lovanienses) of Bellarmine and the Autograph Copy of his 1616 Declaration to Galileo*, U. BALDINI and P. GEORGE V. COYNE, ed., Texts. Commentary and Notes, Studi Galileiani, vol. I, n. 2, Specola Vaticana, 1984.

<sup>5</sup> *Galileo Galilei, 350 ans d'histoire, 1633-1983*, sous la dir. du Cardinal Paul POUPARD, Coll. *Cultures et Dialogue*, n. 1, Desclée International, Paris, 1983; *Galileo Galilei, 350 anni di storia (1633-1983)*, Studi e Ricerche, Coll. *Culture e Dialogo*, n. 1, Piemme, Casale Monferrato (AL), 1984; *Galileo Galilei. Toward a Resolution of 350 years of Debate, 1633-1983*, Duesquesne University Press, Pittsburgh (PA), 1986; *Sprawa Galileusza*, Wybór i redakcja J. ZYCINSKI, Znak, Kraków 1991.

<sup>6</sup> O. PEDERSEN, *Galileo and the Council of Trent*, Studi Galileiani, vol. I, n. 1, Specola Vaticana, 1983.

<sup>7</sup> R. FABRIS, *Galileo Galilei e gli orientamenti esegetici del suo tempo*, Pontificiae Academiae Scientiarum Scripta Varia 62, Città del Vaticano, 1986.

ture consacrée à Galilée, du siècle des lumières à nos jours<sup>8</sup>.

*Le Cardinal Robert Bellarmin* avait déjà exposé dans une lettre du 12 avril 1615 adressée au Carme Foscarini les deux vraies questions soulevées par le système de Copernic: l'astronomie copernicienne est-elle *vraie*, dans le sens qu'elle est appuyée par des preuves réelles et vérifiables, ou repose-t-elle seulement sur des conjectures ou des vraisemblances? Les thèses coperniciennes sont-elles compatibles avec les énoncés de la Sainte Ecriture? Selon Robert Bellarmin, aussi longtemps qu'il n'y avait pas de preuve de l'orbitation de la Terre autour du Soleil, il fallait interpréter avec une grande circonspection les passages bibliques déclarant la Terre immobile. Si jamais l'orbitation terrestre venait à être démontrée comme certaine, alors les théologiens devraient, selon lui, revoir leurs interprétations des passages bibliques apparemment opposés aux nouvelles théories coperniciennes, de façon à ne pas traiter de fausses des opinions dont la vérité aurait été prouvée: «Je dis que, s'il était vraiment démontré que le soleil est au centre du monde et la terre au 3<sup>e</sup> ciel, et que ce n'est pas le soleil qui tourne autour de la terre, mais la terre autour du soleil, il faudrait alors procéder avec beaucoup de circonspection dans l'explication des Ecritures qui paraissent contraires à cette assertion, et plutôt dire que nous ne les comprenons pas, que de dire que ce qui est démontré est faux»<sup>9</sup>.

3. En fait, Galilée n'avait pas réussi à prouver de façon irréfutable la double mobilité de la Terre, son orbitation annuelle autour du soleil et sa rotation journalière autour de l'axe des pôles, alors qu'il avait la conviction d'en avoir trouvé la preuve dans les marées océaniques, dont Newton seulement devait démontrer la véritable origine. Galilée proposa une autre esquisse de preuve dans l'existence des vents alizés, mais personne ne possédait alors les connaissances indispensables pour en tirer les éclaircissements nécessaires.

<sup>8</sup> *The Galileo Galilei Affair. A Meeting of Faith and Science. Proceedings of the Cracow Conference 1984*, G. COYNE, M. HELLER, J. ZYCINSKI ed., Vatican Observatory Publications, vol. 1, n. 3, 1985; J. ZYCINSKI, *The idea of unification in Galileo's Epistemology*, *ibid.*, vol. 1, n. 4, 1988; R.S. WESTFALL, *Essays on the trial of Galileo*, *ibid.*, vol. 1, n. 5, 1989; W. BRANDMÜLLER, *Galilei und die Kirche oder Das Recht auf Irrtum*, Pustet, Regensburg 1982; *Galileo y la Iglesia*, Rialp, Madrid 1987; *Galilei e la Chiesa ossia il diritto ad errare*, LEV, Città del Vaticano 1992.

<sup>9</sup> Lettre du Card. Bellarmin au P. Carme Foscarini, le 12 avril 1615: «... Dico che quando ci fusse vera demonstratione che il sole stia nel centro del mondo e la terra nel 3<sup>o</sup> cielo, e che il sole non circonda la terra, ma la terra circonda il sole, allhora bisognaria andar con molta consideratione in esplicare le Scritture che paiono contrarie, e più tosto dire che non l'intendiamo, che dire che sia falso quello che si dimostra», *Opere di Galileo Galilei, op. cit.*, vol. XII, p. 172.

Il fallut plus de 150 ans encore pour trouver les preuves optiques et mécaniques de la mobilité de la Terre. De leur côté, les adversaires de Galilée n'ont, ni avant lui ni après lui, rien découvert qui pût constituer une réfutation convaincante de l'astronomie copernicienne. Les faits s'imposèrent et firent bientôt apparaître le caractère relatif de la sentence donnée en 1633. Celle-ci n'avait pas un caractère irréfutable. En 1741, devant la preuve optique de l'orbitation de la Terre autour du Soleil, Benoît XIV fit donner par le Saint-Office l'«*imprimatur*» à la première édition des *Oeuvres complètes de Galilée*.

4. Cette réforme implicite de la sentence de 1633 s'explicita dans le décret de la Sacrée Congrégation de l'Index qui retirait de l'édition de 1757 du *Catalogue des Livres Interdits* les ouvrages en faveur de la théorie héliocentrique. En fait, malgré ce décret, nombreux furent ceux qui demeurèrent réticents à admettre l'interprétation nouvelle. En 1820, le chanoine Settele, professeur à l'Université de Rome «*La Sapienza*», s'apprêtait à publier ses *Eléments d'optique et d'astronomie*. Il se heurta au refus du Père Anfossi, Maître du Sacré Palais, de lui concéder l'«*Imprimatur*». Cet incident donna l'impression que la sentence de 1633 était bien restée irréfutable parce qu'irréfutable. L'auteur injustement censuré interjeta appel auprès du Pape Pie VII, dont il reçut en 1822 une sentence favorable. Fait décisif, le Père Olivieri, ancien Maître Général des Frères Prêcheurs et Commissaire du Saint-Office, rédigea un rapport favorable à la concession de l'«*Imprimatur*» aux ouvrages qui exposaient l'astronomie copernicienne comme une *thèse*, et non plus seulement comme une hypothèse<sup>10</sup>.

La décision pontificale devait trouver son actuation pratique en 1846, lors de la publication d'un nouvel Index mis à jour des livres prohibés<sup>11</sup>.

5. En conclusion, la relecture des documents d'archives le montre encore une fois: tous les acteurs d'un procès, sans exception, ont droit au bénéfice de la bonne foi, en l'absence de documents extra-processuels contraires. Les qualifications philosophiques et théologiques abusivement données aux théories alors nouvelles sur la centralité du soleil et la mobilité de la terre furent la conséquence d'une *situation de transition* dans le domaine des connaissances astronomiques, et d'une *confusion* exégétique concernant la cosmologie. Héritiers de la conception unitaire du monde, qui s'imposa uni-

<sup>10</sup> P. M.B. OLIVIERI, o.p., *Di Copernico e di Galileo, scritto postumo*, Bologna 1872.

<sup>11</sup> Cfr. Pont. Acad. Scientiarum, *Copernico, Galilei et la Chiesa. Fine della controversia (1820)*. *Gli atti del Sant'Uffizio*, di W. Brandmüller e E.J. Greipl, Leo Olschki ed., Firenze 1992.

versellement jusqu'à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, certains théologiens contemporains de Galilée n'ont pas su interpréter la signification profonde, non littérale, des Ecritures, lorsqu'elles décrivent la structure physique de l'univers créé, ce qui les conduisit à transposer indûment une question d'observation factuelle dans le domaine de la foi.

*C'est dans cette conjoncture historico-culturelle, bien éloignée de notre temps, que les juges de Galilée, incapables de dissocier la foi d'une cosmologie millénaire, crurent, bien à tort, que l'adoption de la révolution copernicienne, par ailleurs non encore définitivement prouvée, était de nature à ébranler la tradition catholique, et qu'il était de leur devoir d'en prohiber l'enseignement. Cette erreur subjective de jugement, si claire pour nous aujourd'hui, les conduisit à une mesure disciplinaire dont Galiléé «eut beaucoup à souffrir». Il faut loyalement reconnaître ces torts, comme vous l'avez demandé, Très Saint-Père.*

Tels sont les fruits de l'enquête interdisciplinaire que vous avez demandé à la Commission d'entreprendre. Tous ses membres, par mon intermédiaire, vous remercient de l'honneur et de la confiance que vous leur avez témoignés, en leur laissant toute latitude d'explorer, de rechercher et de publier, dans la totale liberté qu'exigent les études scientifiques.

Daigne Votre Sainteté en agréer le fervent et filial hommage.